

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2005 - Convocation du 16/06/2005
Compte rendu affiché le : 01/07/2005

Président de séance : Mme Marie-Louise GUERIN
Secrétaire de séance : Mlle Sylvie VEYRIER

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29

Présents :

Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMAN; M. MEYER; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme BERRA; Mme ZUILI; M. FORGET; M. MACHURAT; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Absents représentés :

M. FERNANDES (pouvoir à M. GONDELAUD); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme BOUHEY); M. CHRETIN (pouvoir à Mme MARMONIER); M. FAURE (pouvoir à M. POINT); M. LAFFLY (pouvoir à Mme GUERIN); Mme GLATARD (pouvoir à Mme ZUILI); Mlle MILLET (pouvoir à Mme LABASOR); M. BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT)

**Objet : Animateurs
Recrutement occasionnel**

Afin de maintenir le développement de l'animation générale dans la commune, dont deux quartiers sont classés en niveau 2 au titre de la politique de la ville, il convient de prévoir le recrutement temporaire d'agents.

Ces recrutements occasionnels correspondent aux périodes où la demande est très forte et l'attente, notamment des jeunes, importante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi 84-53 du 26/01/1984, notamment son article 3, alinéa 2,
- VU le décret du 15/02/1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- VU la lettre d'observation de Monsieur le Préfet du Rhône en date du 18 avril 2005 relative à la délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2005,
- **RETIRE la délibération du conseil municipal en date du 27/01/2005 relative aux recrutements d'animateurs pour 2005,**
- **DECIDE de créer les emplois suivants destinés à faire face à des besoins occasionnels en matière d'animation de proximité, à raison de :**
 - 3 emplois d'animateurs en période scolaire,
 - 3 emplois d'animateurs durant les congés scolaires
- **FIXE ainsi les caractéristiques desdits emplois :**
 - type : emploi non permanent pourvu par CDD de droit public
 - nature des fonctions : agent d'animation
 - niveau de recrutement : BAFA au minimum
 - rémunération : calculée sur la base horaire du 8^{ème} échelon de l'échelle 4 de la FPT – IB 345 IM 323
 - durée hebdomadaire de travail : 35 h
- **PRECISE que la dépense correspondante est prévue au budget communal, notamment à l'article 64131,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire, notamment la signature des contrats à intervenir**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 23 juin 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 07/07/2005
Publication ou affichage du 07/07/2005
Paul LAFFLY,
Maire.